



**Bien vivre  
dans le Perche**

**REÇU LE**

**26 AVR. 2021**

**ST MARD DE RENO**

**À Madame Anne-Marie Guérin**

**Mairie de Saint Mard e Réno**

**Saint-Mard-de-Réno, le 25 avril 2021**

**Objet : Méthanisation à Saint-Mard de Réno**

**Madame la Maire,**

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les observations et les demandes de citoyens inquiets concernant l'établissement de trois unités de méthanisation sur la commune de Saint-Mard-De-Réno :

- SAS NRJ VERTE, lieu dit « La Goyère », n° d'enregistrement : A-0-NN02U9SG8N
- SAS METHA CHAILLOUE, lieu dit « Le Chailloué », n° d'enregistrement : A-1-LE07NAGB5
- SAS PERCHE BIOENERGIE, lieu dit « La Chersonnière », n° d'enregistrement : A-1-AOL3G8QZP

Nous tenons tout d'abord à déplorer le manque d'une information publique complète et loyale à propos de ces trois unités de méthanisation. Nos sources de renseignements officiels sur ces projets sont les preuves de dépôt ICPE sur le site de la préfecture, les débats du Conseil communautaire du 25 février 2021 et le compte rendu correspondant, mis en ligne sur le site de la CDC ainsi que le compte rendu du Conseil Municipal de Saint Mard de Réno du 26 janvier 2021. Le dernier bulletin d'information de la commune ne les mentionne pas. C'est en grande partie grâce à la presse locale que nous avons eu connaissance de ces projets et débats.

Un des porteurs de projets, qui est également élu municipal, a organisé une séance privée auprès de certains voisins et autorités municipales, à laquelle l'entrée de la presse a été refusée. Ce sont ces voisins qui ont alerté d'autres habitants de la commune, puis, de fil en aiguille, qu'un collectif s'est formé et que notre association a été créée.

Certains voisins se sont rendus à la Mairie pour demander plus d'informations sur ces trois projets, il leur a été dit que ces dossiers ne relevaient pas de la compétence municipale et qu'il fallait, donc, interpellier les services de la Préfecture. C'est suivant cette injonction que nous avons envoyé une lettre à Mme la Préfète de l'Orne, pour lui faire part de nos préoccupations et lui demander :

- la mise en place d'une enquête publique et d'une étude d'impact prenant en compte les effets cumulés de ces trois unités de méthanisation sur un territoire très restreint,
- l'instruction d'une procédure garantissant la prévention et le contrôle des éventuels conflits d'intérêt au sein de la Municipalité,
- en attendant les résultats de ces enquêtes et procédures, le gel de toutes les autorisations relatives à ces projets.

Vous trouverez ci-jointe une copie de la lettre, dans laquelle vous pourrez prendre connaissance des arguments sur lesquels se fondent nos demandes.

Nous venons à vous et, par votre intermédiaire, à tous les élus de Saint Mard de Réno, pour vous prier de soutenir ces demandes auprès de la Préfecture et ce en cohérence avec les conclusions du débat qui a eu lieu à ce sujet au conseil municipal fin janvier et que nous vous rappelons ici :

*« Ces éléments conduisent à souhaiter que les décisions qui seront prises soient en adéquation avec le ressenti précité et que l'acceptation sociale de ce qui sera in fine réalisé, notion dont on ne peut ni ne doit dorénavant s'abstraire, soit réelle ».*

Nous nous sommes permis de souligner dans cette citation ce qui est pour nous essentiel aujourd'hui, à savoir : qu'il ne peut pas y avoir une vraie acceptation sociale de la part de la population sans une information préalable, complète et loyale. Cela implique la réalisation d'une enquête publique, conduite par une autorité indépendante, ainsi qu'une étude d'impact des effets cumulés de ces trois projets, alors qu'à l'heure actuelle, ils ont été traités séparément.

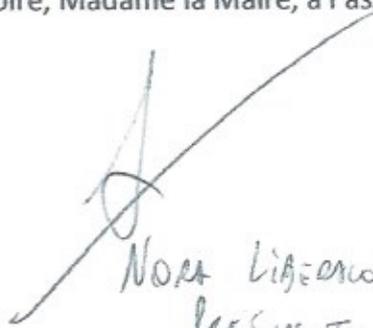
En ce qui concerne la prévention et le contrôle des éventuels conflits d'intérêt, seule une procédure officielle pourrait nous garantir que le fait que deux des trois porteurs de projets soient également des élus municipaux ne serait pas un élément jouant à leur faveur au moment où vous déciderez de signer les permis de construire. Car c'est bien vous, Mme la Maire, qui devrez décider, en dernière instance, de signer ces permis ou de ne pas le faire dans le cas où l'intérêt général serait mis à mal par la mise en place de l'un de ces projets ou de leur ensemble.

C'est pourquoi nous vous demandons :

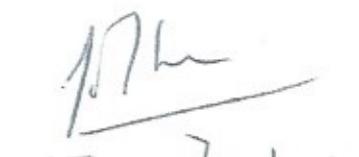
- de soutenir notre demande auprès de Mme la Préfète de l'Orne, afin qu'une enquête publique, une étude d'impact et une procédure de prévention et de contrôle des conflits d'intérêt soient mises en place ;
- en attendant sa réponse, de ne pas prendre de décision concernant les demandes de permis de construire que les trois porteurs de projets ont présentés auprès de votre Mairie ;
- de nous tenir au courant, à l'avance, des dates où des séances du conseil municipal où toute question relative à ces projets, le traitement de cette lettre inclus, serait discutée ;
- d'accorder à un représentant de notre association et à la presse locale d'assister à ces séances, bien évidemment dans le respect des gestes de protection liés à la situation sanitaire ;
- enfin, de refuser de signer les permis de construire si Mme la Préfète venait à refuser nos demandes, au nom du principe de précaution et de la condition d'acceptabilité sociale que le Conseil Municipal s'est fixé lors de la séance du 26 janvier dernier.

Pour conclure, nous souhaitons vous rencontrer ainsi que les autres membres du Conseil Municipal, pour pouvoir vous expliquer de vive voix nos préoccupations. C'est pourquoi nous vous serons reconnaissants d'accueillir des représentants de notre association dès que possible.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

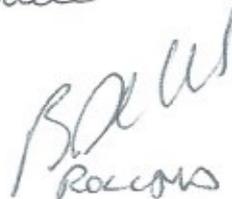
  
NORA LIGEON  
RESIDENTE

  
Christelle De Neef  
Trésorière

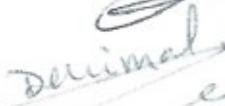
  
Jean-Henri LECOQ

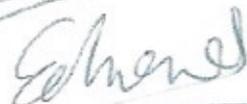
Georges DENIS

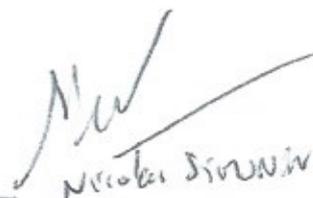
Virginie Bodin  
Herli

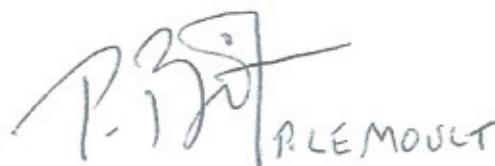
  
Rouss

C. BARDON

Denimal  


  
Edmond

  
Nicolas SIMONIN

  
P. LEMOIGT